



# L'En'robé

Bulletin d'information des salariés des cabinets d'avocats n°189

Spécial ENADEP

## Une nouvelle étape a été franchie

Nos putschistes ne semblent pas désarmés. Ce faisant, ils mettent à mal l'école à laquelle nous tenons. Certes, depuis un moment, celle-ci avait des difficultés financières liées notamment aux difficultés de la profession depuis 2016 et la grève très suivie des avocats contre la réforme inique de la retraite. Il est clair que le Covid-19 va aggraver la situation. Mais la CGT avait fait des propositions et les salariés font le travail nécessaire pour sortir l'ENADEP hors de l'eau. Et ce alors même, que les putschistes continuent leurs délires.

Compte tenu de cette situation et de notre attachement à cette école, plusieurs organisations syndicales de salariés : la CGC et la CGT et plusieurs organisations patronales : l'ABF, la CNADA, le FNUJA et le SAFE ont diffusé à certaines institutions et aux administrateurs, une déclaration. Notons que l'organisation patronale UPSA a démissionné de ses postes d'administrateurs à l'ENADEP. Elle ne veut pas prendre part au conflit. Mais sa démission en dit long. Quant au SEACE, nous sommes toujours en cours de discussion. Elle semble plutôt de notre côté. Reste à savoir comment cela va se concrétiser ? En tous les cas, l'AEF et la CNAE, non représentatives au Conseil National des Barreaux, semblent bien seules. Si la position de l'AEF ne nous étonne pas, ce n'est pas le cas concernant le CNAE. On peut espérer un sursaut ... Quant aux positions de la CFDT, UNSA, CFTC et FO, nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

La déclaration commune condamne énergiquement le coup de force des putschistes ainsi que les manipulations de toute sorte de Monsieur Avenas sur le personnel de l'ENADEP. Elle met en avant un ensemble de mesures votées mais jamais mises en application du fait de l'obstruction de quelques-uns.

Enfin, compte-tenu de cette situation, ces organisations précisent qu'elles ont saisi les juridictions compétentes afin :

- que soit désigné un mandataire pour que désormais l'école fonctionne correctement dans le respect des statuts,
- Que soit jugée au fond, pour obtenir l'annulation des délibérations qui ont élu des personnes qui n'avaient pas la qualité requise pour être administrateurs et par conséquent, les décisions du 28 février 2019.

C'est bien une nouvelle étape qui vient d'être franchie.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « Avocats »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**